

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-5833
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et Réseau Arthist la programmation déléguée culturelle 2024, pour un montant total de 236 626,28 \$	
<p>No dossier(s) interne(s) :</p> <p>No LV : NE S'APPLIQUE PAS</p> <p>DISTRICT(S) : 00-Tous les districts</p> <p>Date CE souhaitée : 2023-11-29</p> <p>Date CM souhaitée : 2023-12-05</p>		
<p>Actions : ENTENTE</p> <p>Demande d'achat : Oui</p> <p>CT requis : Oui</p> <p>Montant : 236 626,28 \$</p> <p>Mode de sollicitation : De gré à gré</p> <p>Type de contrat : Service(s) professionnel(s)</p> <p><u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p><u>Financement</u></p> <p>Autre source : 1-60201-7293-00-114190</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-5833
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-03-01 CE-20230301-618 RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU ARTHIST</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Réseau ArtHist concernant la programmation déléguée culturelle 2023, pour un montant total de 237 706,14 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1738011) (SD-2023-695)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-03-23 CE-20220323-937 RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU ARTHIST</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Réseau ArtHist concernant la programmation déléguée culturelle 2022, pour un montant total de 293 110,37 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1692741) (SD-2022-1030)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-28 CE-20210428-1416 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU ARTHIST</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Réseau ArtHist concernant la programmation déléguée culturelle 2021, pour un montant de 150 411,44 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1649942) (SD-2021-1912)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>La Ville est initiatrice et organisatrice d'une programmation culturelle diffusée sur l'ensemble du territoire lavallois. Souscrivant au Plan de développement culturel régional (PDCRL), cette programmation s'articule autour de trois grandes visées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au bien-être des Lavallois en favorisant l'accès à une diversité d'offres culturelles sur l'ensemble du territoire; - Porter une attention particulière aux populations sensibles, vulnérables ou éloignées de la culture; - Développer une offre culturelle inclusive en collaboration et en complémentarité avec les partenaires du milieu culturel lavallois. <p>Tout en demeurant organisatrice de ces projets, la Ville désire retenir les services de l'organisme Réseau ArtHist afin d'agir à titre de programmeur délégué pour la réalisation des événements suivants détaillés à l'entente de service en pièce jointe au sommaire décisionnel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une programmation culturelle estivale familiale incluant plusieurs représentations de spectacles au sein du réseau des grands parcs et des parcs animés / entre le 4 juillet et le 15 août 2024; - une programmation culturelle Zones musicales au Centre de la nature incluant plusieurs représentations / entre le 21 juillet et le 12 août 2024; <p>Dans le cadre de ces mandats, Réseau ArtHist a la responsabilité de concevoir, planifier et coordonner les programmations, en accord avec l'équipe de la division diffusion culturelle et événements du SCLSDS. Réseau ArtHist prend en charge les engagements contractuels avec les artistes, de même que les installations et la régie technique.</p> <p>Réseau ArtHist a acquis au cours des 16 dernières années une expérience en programmation extérieure et événementielle.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-5833
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires à son budget régulier 2023 et 2024. Notez qu'à cela s'ajoute la somme de 9 835,28 \$ (avant taxes) restante de la précédente édition et qui sera affectée à la réalisation des mandats confiés en 2023.</p> <p>Le paiement des services de Réseau ArtHist s'effectuera sur dépôt de factures selon les modalités suivantes :</p> <p>1er versement à la signature de l'entente Avant taxes: 154 355,04 \$ Taxes incluses: 177 469,71 \$</p> <p>2e versement au 1er juin Avant taxes: 41 161,34 \$ Taxes incluses: 47 325,26 \$</p> <p>3e versement au dépôt du bilan financier basé sur les dépenses réelles encourues pour la réalisation des projets prévus à l'entente de services. Avant taxes: 10 290,34 \$ Taxes incluses: 11 831,31 \$</p> <p>Coût pour l'ensemble de l'entente Avant taxes: 205 806, 72 \$ Taxes TPS (5%) 10 290,34 \$ Taxes TVQ (9.975%) 20 529,22 \$ TOTAL pour l'ensemble de l'entente (taxes incluses) 236 626,28 \$</p> <p>Nature de la dépense et montant disponibles aux budgets 2023 et 2024</p>		
CULTURE Diffusion		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> - une (1) programmation culturelle estivale familiale (musicales, déambulatoires, circassiennes ou autre) sur le territoire / entre le 4 juillet et le 15 août 2024 ; - une (1) programmation culturelle Zone musicale au Centre de la nature / entre le 21 juillet et le 12 août 2024 ; 		
CADRE NORMATIF Exemption art/culture Conformément à l'article 573.3, 4e paragraphe de la Loi sur les cités et villes. Les articles 573 et 573-1 (obligation de procéder par appel d'offres) ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel.		
REMARQUE(S) Nom du fournisseur: Réseau ArtHist A/S : Sylvie Lemay 397 boul. Des Prairies, bureau 411 Laval, Qc H7N 2W6		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de recommander au conseil municipal d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Réseau Arthist pour la mise en oeuvre de la programmation culturelle estivale 2024 - volet familiale et Zones musicales et payer les honoraires totaux de 236 626,28 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1776039)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-5833
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1776039 Coût estimé affectant l'année en cours : 162 053,50 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Uniquement, la première recommandation "de recommander au Conseil" nécessite l'approbation du CM.		
Répartition de la dépense nette par année:		
2024 54 017,83 \$	2023 162 053,50 \$	

Total 216 071,33 \$		
=====		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
_____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier	_____ 2023-11-24 AN - MS - JR	